ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

diplômes

Question écrite n° 81035

Texte de la question

Mme Sophie Rohfritsch attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la difficulté pour les anciens élèves de l'enseignement supérieur de demander une copie de leurs diplômes et relevés de notes. Alors que la mobilité des personnes et les difficultés à archiver sont une réalité y compris pour les particuliers, il est souvent difficile de garder l'ensemble des originaux, ou même des copies, de ces documents tout au long d'une vie. Avec le développement d'internet, il serait pourtant aisé de centraliser ces archives sur un portail unique, accessible à tout moment aux anciens étudiants et même éventuellement aux futurs établissements d'enseignement ou recruteurs qui auraient un intérêt à en connaître. Ce système aurait le double avantage de simplifier la gestion administrative des particuliers et d'augmenter la confiance des employeurs et établissements d'enseignements dans les informations qui leur sont transmises. Aussi, elle souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement, en lui demandant si des mesures sont envisageables pour la mise en place d'un tel outil.

Données clés

Auteur : Mme Sophie Rohfritsch
Circonscription : Bas-Rhin (4e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 81035
Rubrique : Enseignement supérieur
Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 9 juin 2015, page 4250
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)